

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	9
---------------------------	---

1

La portée du droit à l'aide matérielle des demandeurs de protection internationale relevant du règlement Dublin	11
--	----

Hugo MORMONT

président de chambre à la cour du travail de Liège, chargé de cours à l'ULiège et maître de conférences à l'U.L.B.

Aurélie MORTIER

substitut de l'auditeur du travail de Liège, collaboratrice scientifique à l'ULiège

CASUS	12
--------------------	----

RÉSOLUTION	13
-------------------------	----

Section 1

Le « système Dublin »	13
------------------------------------	----

A. Description du mécanisme de détermination de l'État responsable du traitement d'une demande de protection internationale	13
B. Le droit au recours effectif contre les décisions de transfert dans le « système Dublin »	20

Section 2

Le droit à l'aide sociale des demandeurs de protection internationale relevant du « système Dublin »	27
---	----

A. Le contenu de l'aide sociale	27
B. L'incidence du droit au recours effectif contre les décisions de transfert dans le « système Dublin » sur la désignation par Fedasil d'une place « Dublin » comme lieu obligatoire d'inscription	37

2

Les relations de travail dans les universités	49
Pierre JOASSART rédacteur en chef du <i>J.T.T.</i> , avocat au barreau de Bruxelles, collaborateur scientifique à l'UCLouvain	
Introduction	50
Section 1	
L'engagement	51
A. La nature de l'engagement (contractuel ou statutaire) et ses conséquences	51
B. L'engagement à durée déterminée	54
Section 2	
L'exécution de la relation de travail	57
A. Le statut administratif	57
B. La différence entre académiques à temps plein et à temps partiel	64
C. Le statut pécuniaire	67
1. La rémunération	67
2. Les pécules de vacances	69
Section 3	
Les relations collectives de travail	71
Section 4	
La rupture de la relation de travail	74
Section 5	
La pension	77
Conclusion	82

3

Les frères Jacques c. Délubéro 83

Willy VAN EECKHOUTTE

avocat à la Cour de cassation, professeur extraordinaire émérite de l'Université de Gand,
membre de l'Académie royale flamande de Belgique des Sciences et des Arts

Introduction : les faits 84

Section 1

La procédure 86

A. **Les demandes de JLC** 86

1. Les moyens de JLC 87

2. Les moyens de défense de Délubéro 88

B. **Les demandes de JLF** 90

1. Les moyens de JLF 90

2. Les moyens de défense de Délubéro 91

Section 2

La décision 91

A. **La compétence du tribunal du travail et la jonction des affaires** 91

B. **Le fond de l'affaire** 92

1. Les demandes de JLC 92

2. Les demandes de JLF 101

Conclusion : enseignement pour le droit social 102

4

**De quelques considérations autour des allocations
de chômage provisoires** 105

Quentin CORDIER

assistant à l'ULiège

Quentin DETIENNE

docteur en sciences juridiques de l'ULiège

Introduction 106

Section 1

Le vice de consentement et le licenciement pour motif grave 108

Section 2	
À propos des allocations provisoires	112
Section 3	
Le devoir d’information et de conseil des institutions de sécurité sociale	121
A. L’étendue du devoir d’information et de conseil.....	121
B. Les conséquences d’un manquement de l’institution de sécurité sociale à son devoir d’information et de conseil.....	124
C. Proposition d’application de la théorie au casus.....	126
Conclusion	128

5

Le cours de l’exécution du contrat dans l’article 7 de la loi du 10 avril 1971 : un long fleuve tranquille ?	129
---	-----

Noël SIMAR

avocat au barreau de Liège, maître de conférences invité à l’UCLouvain

Séverine SIMAR

juge au tribunal de première instance du Luxembourg, avocate honoraire

Avant-propos	130
---------------------------	-----

Section 1	
La casuistique au travers de deux décisions	130
A. Casus n° 1 : J.C., chauffeur international.....	130
1. Les faits.....	130
2. La procédure.....	131
B. Casus n° 2 : J.C., secrétaire médical.....	132
1. Les faits.....	132
2. La procédure.....	133

Section 2	
Appréciations critiques	134
A. Le critère de l’autorité de l’employeur.....	134
B. Quelques balises.....	140
Brève conclusion	144

6

**L'information et la consultation des représentants
des travailleurs en cas de transfert conventionnel
d'entreprise : quel est leur contenu
et quand doivent-elles être opérées ?** 145

Jean-Philippe CORDIER

avocat au barreau de Bruxelles, maître de conférences à l'UCLouvain
et pour ICHEC Entreprises

Aurore GUÉRIT

avocate au barreau de Bruxelles

Introduction 146

Section 1

**Le contenu de l'information et de la consultation en cas
de transfert conventionnel d'entreprise.....** 151

A. **L'arrêt décortiqué** 152

1. Quels sont les faits?..... 152

2. Quelles sont les mesures provisoires sollicitées en référé par les travailleurs?..... 153

3. Comment la cour circonscrit-elle le contenu de l'information et de la consulta-
tion?..... 155

B. **Casus : la cour a-t-elle excédé le prescrit de la C.C.T. n° 9 ?** 158

C. **En conclusion : que communiquer ?** 161

Section 2

**À quel moment l'information et la consultation
doivent-elles intervenir ?** 163

A. **Quelques mots d'introduction** 163

B. **Le moment « utile »** 164

1. Les indications fournies par le Conseil national du travail..... 164

2. Les divergences d'opinions rencontrées en doctrine..... 166

C. **Casus : à quelle étape d'une transaction correspond le moment « utile » ?** 170

D. **En conclusion : quand communiquer ?
Ni trop tôt, ni trop tard** 174